

Lucas BOELS, Notaire  
 Société civile sous forme de sprl  
 à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, chaussée de Charleroi, 74-76  
 R.Soc.Civ. Bruxelles 1940

1.

DONATION.- Dr 5256/AM/A

6163

L'an mil neuf cent nonante-deux.

Le dix-neuf mai.

Devant Nous, Maître Lucas BOELS, Notaire résidant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles,

Et en présence des témoins instrumentaires ci-après nommés :

- Monsieur Roger Guillaume Joos, pensionné, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue Maurice Wilmotte, 57.
- Madame Alida Hubertine Marie Ghysen, sans profession, épouse de Monsieur Léon Toussaint, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, chaussée de Charleroi, 123A.

## ONT COMPARU :

*939-113*  
*-114*

Monsieur André BEGHIN, retraité, né à Bruxelles, le dix janvier mil neuf cent onze, et son épouse, Madame Noëlle Adrienne ROOSENS, retraitée, née à La Panne, le vingt-huit février mil neuf cent douze, demeurant à La Panne, Bosduiflaan, 5.

Ces époux mariés sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage et déclarant n'avoir pas soit apporté de modification à leur régime matrimonial existant, soit manifesté leur volonté de maintenir sans changement leur régime matrimonial.

ET

*-118*

1. Madame Jenny Edith Elvire Clémentine BEGHIN, sans profession, née à Bruxelles, le quatre mai mil neuf cent trente-quatre, épouse de Monsieur Maurice Alphonse Florent DECRU, retraité, né à Ixelles, le vingt-cinq juillet mil neuf cent trente-deux, demeurant ensemble à Schaerbeek, rue des Chardons, 57.

Ces époux mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Bauwens, à Bruxelles, le vingt-quatre janvier mil neuf cent cinquante-cinq, ainsi qu'il nous en a été justifié par la production d'une expédition dudit contrat. Régime non confirmé ni modifié, ainsi déclaré.

*-119*

2. Mademoiselle Denise Béatrice BEGHIN, secrétaire médicale, née à Ixelles, le dix-huit mars mil neuf cent trente-neuf, célibataire, demeurant à Schaerbeek, rue des Chardons, 57.

Monsieur et Madame Beghin-Roosens, ci-après dénommés "les donateurs" font par les présentes donation entre vifs et irrévocable, avec dispense de rapport et sans autre garantie que celle donnée ci-dessous au paragraphe "situation hypothécaire" à chacun de leurs deux enfants, ci-après dénommées "les donataires", qui déclarent accepter, la pleine propriété des biens suivants :

A. DONATION A MADAME JENNY BEGHIN  
COMMUNE DE SCHAERBEEK

Dans l'immeuble sis rue des Chardons, 57, sur et avec ter-

*939-118*